Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE PHILOSOPHIE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Philosophie

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-PHIL-EP1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **3,0 à titre indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse d’une situation et construction du problème** (3 questions) — **Page 3**
2. **Analyse et discussion des positions philosophiques** (3 questions) — **Page 5**
3. **Élaboration d’une réponse argumentée** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://licencephilo.fr/assets/annales/licence-philo/C3 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires/2026/Licence Philosophie - C3 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires - Session 2026 - 1 -Sujet.pdf

1. Analyse d’une situation et construction du problème

Un centre hospitalier fictif utilise un logiciel pour classer les demandes de rendez-vous médicaux non urgents à partir des informations saisies. Le cas invite à distinguer faits, conséquences rapportées et jugements, puis à examiner les formes de responsabilité engagées.

Décrire la situation

Question 1.1. Présentez les faits établis dans le DT 1, les acteurs concernés et les conséquences rapportées. Indiquez également une information importante que le document ne fournit pas et qui limiterait une conclusion définitive. (2 points)

Élément	Faits établis
Décision et outil	Le logiciel propose un ordre de priorité pour des rendez-vous non urgents à partir des formulaires.
Acteurs	Le centre hospitalier, l’équipe d’accueil, les patients et l’éditeur du logiciel.
Contrôle	Sur 100 dossiers examinés, 18 classements proposés ont été modifiés après vérification d’informations incomplètes.
Conséquence rapportée	Plusieurs patients signalent un rendez-vous plus tardif que prévu.

L’équipe peut modifier l’ordre et doit consigner un motif. Ces éléments sont des faits rapportés ; affirmer que le système est injuste ou qu’il a causé un dommage médical serait un jugement ou une conclusion non établie. Le document ne précise ni les conséquences médicales, ni la répartition des erreurs entre catégories de patients. Ces informations manquantes empêchent une conclusion définitive sur l’ampleur et les effets du problème.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 18 classements sur 100 ont été corrigés et des retards ont été signalés ; aucun préjudice médical causé par le système n’est établi.

Problématiser

Question 1.2. Formulez une question philosophique précise portant sur la responsabilité dans cette situation. Expliquez en quoi elle constitue un problème, en faisant apparaître au moins deux exigences ou réponses possibles qui entrent en tension. (2 points)

Question : lorsqu’un classement automatisé contribue à retarder un rendez-vous, qui doit en répondre : l’équipe qui valide l’ordre, l’institution qui organise la procédure, ou l’éditeur qui conçoit l’outil ? C’est un problème parce que deux exigences s’opposent. Il faut attribuer la décision aux acteurs qui peuvent l’examiner et la corriger. Mais il serait injuste d’imputer moralement le résultat à un agent qui ne disposerait ni des informations pertinentes ni d’un pouvoir réel d’intervention. Il faut donc déterminer comment répartir la responsabilité selon les rôles, les connaissances et les possibilités effectives de contrôle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La responsabilité revient-elle à l'équipe, à l'institution ou à l'éditeur, et comment la répartir selon leur pouvoir réel d'examiner et de corriger la décision ?

Distinguer les responsabilités

Question 1.3. Définissez et distinguez les notions de responsabilité causale, de responsabilité morale et de responsabilité institutionnelle. Appliquez chacune à un élément du cas, sans confondre la production d'un résultat et le fait d'en être moralement responsable. (2 points)

La responsabilité causale désigne la contribution à la production d'un résultat ; elle ne constitue pas, à elle seule, une faute. Dans le cas, les données incomplètes et leur traitement par le logiciel contribuent aux classements modifiés. La responsabilité morale suppose qu'un agent puisse comprendre les raisons pertinentes et agir autrement : l'équipe peut être concernée si elle pouvait vérifier les données et corriger l'ordre. Enfin, la responsabilité institutionnelle consiste à organiser les procédures, les ressources de contrôle et le suivi. Elle concerne l'hôpital, qui doit encadrer le traitement des erreurs et des signalements.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le logiciel et les données contribuent causalement aux classements ; la responsabilité morale dépend du contrôle possible par l'équipe ; l'hôpital porte une responsabilité institutionnelle d'organisation et de suivi.

2. Analyse et discussion des positions philosophiques

Les DT 2 et DT 3 présentent des synthèses sur l'autonomie, l'imputabilité, l'action collective et la médiation technique. Il faut analyser leurs raisonnements et leurs limites, puis les comparer en les rapportant au cas hospitalier.

Analyser le DT 2

Question 2.1. Analysez le raisonnement du DT 2. Identifiez sa thèse, les étapes de son argumentation et le rôle qu'y jouent l'autonomie et l'imputabilité. Distinguez explicitement une explication causale d'une justification morale. (3 points)

Le DT 2 soutient que l'imputabilité morale dépend de la capacité réelle de l'agent à comprendre les raisons d'une décision, à les examiner et à agir en conséquence. L'autonomie ne signifie donc pas agir sans aide, mais juger à partir de raisons examinées.

1. Comprendre les raisons permet d'évaluer la recommandation.
2. La suivre n'efface pas l'imputabilité si l'agent pouvait vérifier les informations et corriger le classement.
3. Inversement, imputer le résultat est contestable s'il ne pouvait ni connaître les éléments utiles ni intervenir.

Une explication causale indique comment les données et le logiciel ont produit un classement. Une justification morale établit si la décision est légitime : la fiabilité de la procédure ne suffit pas.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La cause du classement explique sa production ; sa justification morale dépend de raisons examinées et d'une décision légitime.

Analyser le DT 3

Question 2.2. Analysez le raisonnement du DT 3. Montrez comment la division du travail et la médiation technique peuvent modifier l'attribution de la responsabilité. Précisez si, selon ce raisonnement, la responsabilité disparaît ou se transforme. (3 points)

Étape de la chaîne	Responsabilité à examiner
Conception et données	Choix des critères et de leurs limites
Organisation	Procédures et moyens de contrôle
Saisie et validation	Possibilité de repérer, corriger ou maintenir le classement
Suivi	Examen des erreurs et révision de la procédure

La division du travail rend plus difficile l'identification d'un responsable unique, mais ne prouve pas que personne n'est responsable. La médiation technique peut faciliter ou contraindre l'action ; le logiciel n'est pas, à lui seul, un agent moral. La responsabilité se transforme et se distribue selon les rôles, les pouvoirs effectifs et les devoirs de contrôle. Dans le cas hospitalier, l'équipe et l'institution peuvent donc répondre à des titres différents.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La responsabilité ne disparaît pas : elle se distribue entre les personnes et l'institution selon leurs rôles et leurs pouvoirs effectifs.

Comparer les documents

Question 2.3. Comparez les deux documents en exposant leur désaccord principal et un point qu'ils pourraient avoir en commun. Proposez un critère permettant de décider si la possibilité de corriger une recommandation automatisée engage effectivement la responsabilité de l'agent qui l'utilise. (2 points)

Le DT 2 met l'accent sur l'imputabilité de l'agent qui examine et peut corriger une recommandation. Le DT 3 élargit l'analyse à l'organisation et à toute la chaîne technique : il explique pourquoi un responsable unique est difficile à isoler, sans conclure à l'absence de responsabilité. Leur point commun est que l'automatisation ne suffit pas à transférer toute responsabilité au système.

- La possibilité de corriger engage l'agent si les informations utiles lui sont accessibles et compréhensibles.
- Il doit aussi avoir la compétence, le temps et l'autorité nécessaires pour intervenir réellement.
- Si ces conditions font défaut, la responsabilité de l'organisation dans la conception des procédures et des moyens de contrôle devient centrale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Critère : l'agent est engagé si la correction est une possibilité réelle, informée et effectivement accessible, pas seulement théorique.

3. Élaboration d’une réponse argumentée

Le candidat répond de façon organisée à la question de savoir qui doit répondre d’une décision préparée par un système automatisé. Il s’appuie sur le cas hospitalier et les DT 2 et DT 3, avec la possibilité d’ajouter des références philosophiques expliquées.

Préparer le raisonnement

Question 3.1. Faites apparaître, dans le DR 1, le problème précis auquel votre développement répond. La formulation doit distinguer au moins deux sens possibles de l’expression « répondre d’une décision ». (1 point)

Dans la première case du DR 1, distinguez deux sens de « répondre d’une décision » : avoir contribué causalement au résultat, ou devoir en assumer moralement la justification. Le problème est alors de savoir si cette responsabilité revient à l’équipe qui valide le classement, à l’institution qui organise la procédure, ou aux deux. La contribution causale du logiciel ne suffit pas, à elle seule, à établir une responsabilité morale.

DR 1 : problème formulé

Étape	Notes du candidat
Problème formulé	Cause / imputabilité morale
Première thèse et argument	
Objection ou limite	
Réponse à l’objection	
Conclusion et condition de contrôle	

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Qui doit répondre de la décision, au sens causal et au sens moral : l’équipe, l’institution, ou les deux ?

Développer une argumentation

Question 3.2. Rédigez un développement organisé présentant une thèse, des arguments, une objection sérieuse et une réponse à cette objection. Mobilisez au moins deux concepts parmi autonomie, imputabilité, prudence et responsabilité institutionnelle. Exploitez précisément le cas du DT 1 et les arguments des DT 2 et DT 3. (4 points)

1. **Thèse :** la responsabilité revient aux personnes et à l’institution selon leurs pouvoirs effectifs, non au logiciel, qui n’est pas un agent moral. Selon le DT 2, l’équipe est imputable si elle peut examiner les raisons du classement et le corriger : cette autonomie exige un jugement, pas l’absence d’outil.
2. **Argument :** dans le DT 1, 18 classements sur 100 ont été modifiés après vérification d’informations incomplètes. Cela rend nécessaire la prudence, sans prouver un préjudice médical.
3. **Objection et réponse :** l’équipe peut manquer de temps ou d’informations. Comme le souligne le DT 3, l’institution doit alors répondre des procédures, des moyens de contrôle et du suivi. L’imputation individuelle

dépend des possibilités réelles d'agir.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La responsabilité se partage selon les pouvoirs réels : l'équipe répond de ses validations contrôlables, l'institution des conditions de décision et de suivi.

Conclure

Question 3.3. Concluez en répondant explicitement au sujet et indiquez une condition concrète qui permettrait de rendre la décision examinée plus justifiable ou plus contrôlable. (1 point)

Répondre d'une décision signifie à la fois pouvoir en expliquer les causes et devoir en justifier moralement le choix. Le système contribue au classement, mais ne peut assumer cette justification. L'équipe répond de la recommandation qu'elle valide si elle peut réellement l'examiner ; l'institution répond des critères, des procédures et des moyens de contrôle. Une condition concrète de contrôle est de vérifier régulièrement les classements et de consigner les motifs des modifications.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'équipe et l'institution répondent selon leur pouvoir d'agir. Des contrôles réguliers et la consignation des motifs rendent les décisions vérifiables.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve C3 de philosophie, session 2026, code 26-LIC-PHIL-EP1, durée indiquée de 4 heures et coefficient de 3,0 à titre indicatif. Sur 20 points, elle porte sur la responsabilité des décisions préparées par des systèmes automatisés, à partir d'un cas hospitalier fictif et de synthèses inspirées notamment de Kant et Arendt. Elle évalue la problématisation, l'analyse conceptuelle et l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'imputabilité morale dépend notamment de la capacité réelle de comprendre les raisons d'une décision, de les examiner et d'intervenir.
- Une explication causale rend une décision intelligible, mais ne suffit pas à la justifier moralement.
- La responsabilité individuelle et la responsabilité institutionnelle peuvent coexister au sein d'une chaîne d'action collective.
- Un système automatisé n'est pas un agent moral auquel transférer toute responsabilité ; celle-ci s'examine selon les rôles et les pouvoirs réels.

Points de vigilance & attentes du jury

- Séparez les faits établis, les conséquences rapportées et les jugements de valeur ; le préjudice médical n'est pas établi dans le cas.
- Analysez les arguments des DT 2 et DT 3 sans présenter leurs synthèses comme des citations littérales des auteurs.
- Dans le développement, formulez un problème, défendez une thèse, examinez une objection et répondez-y.
- Le DR 1 prépare le raisonnement et ne remplace pas le développement rédigé demandé en 3.2.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer la responsabilité causale de la responsabilité morale dans ce cas ?

La responsabilité causale concerne la contribution d'un élément à un résultat, comme le classement proposé par le logiciel. La responsabilité morale suppose aussi d'examiner ce que l'agent pouvait comprendre, vérifier et modifier.

Q : Le fait que l'équipe puisse corriger le classement suffit-il à engager sa responsabilité ?

Pas à lui seul. Il faut examiner si l'équipe disposait des informations nécessaires, pouvait repérer le problème et avait un pouvoir réel de correction, puis prendre en compte ses devoirs et les contraintes de la procédure.

Q : Comment organiser les quatre heures et que vaut la grille DR 1 ?

Le sujet ne fixe pas de répartition du temps par partie. La grille DR 1 aide à organiser le raisonnement sans remplacer le développement ; la formulation du problème demandée en 3.1 vaut toutefois un point.

Q : Quels critères de notation le sujet met-il en avant ?

Les consignes prennent en compte la qualité de la problématisation, la justesse conceptuelle, la cohérence du raisonnement et la précision de l'expression. Le barème répartit les 20 points entre les trois parties : 6, 8 et 6.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencephilo.fr/assets/annales/licence-philo/C3 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires/2026/Licence Philosophie - C3 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Philosophie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.